

RAPPORT PRÉSENTÉ AU  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES  
ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE CONSULTATION  
MAI 2009  
RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE DU  
PROJET DE RÉGLEMENTATION  
FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS  
BIOLOGIQUES

---

par



*Filière biologique  
du Québec*

## SOMMAIRE

---

Le MAPAQ a confié à la Filière biologique du Québec le mandat d'évaluer avec les producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans la production biologique la proposition de réglementation fédérale et de définir avec eux les orientations à privilégier dans ce dossier. Dans le cadre de ce mandat, la Filière a réuni plus de 100 représentants du secteur lors d'un Forum consultatif.

Après la présentation des grandes lignes du projet de réglementation, les participants devaient exprimer les points positifs et négatifs du projet, leurs questionnements et les répercussions du projet sur leur entreprise. Leurs commentaires expriment leur souhait de disposer d'une réglementation fédérale qui donnera un cadre uniforme à la production biologique, qui maintiendra sa crédibilité et permettra l'accès à l'ensemble des marchés. Les représentants du milieu regrettent très majoritairement que le projet actuel n'atteigne pas ces objectifs.

L'analyse que la Filière avait réalisée pour préparer cette activité de consultation avait permis l'élaboration de quatre propositions d'amélioration au projet de réglementation actuel. Ces quatre propositions, soumises au vote, ont reçu un appui sans équivoque. Les voici :

### La première proposition

***Que la Filière réclame que le système d'accréditation proposé pour le Canada soit harmonisé à ceux des pays industrialisés qui réglementent les produits biologiques.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre) :

|    |                     |
|----|---------------------|
| 67 | D'ACCORD            |
| 22 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 3  | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 4  | EN DÉSACCORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

### La deuxième proposition

***Que la Filière réclame que l'ACIA désigne, à titre d'organisme d'accréditation, toute instance d'accréditation canadienne constituée nommément en vertu d'une réglementation gouvernementale canadienne de niveau fédéral et provincial.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 81 | D'ACCORD            |
| 10 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 3  | PLUTÔT EN DÉSAccORD |
| 2  | EN DÉSAccORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

### La troisième proposition

***Que la Filière réclame que les produits exportés du Canada soient certifiés aux normes canadiennes par un organisme de certification accrédité par l'ACIA.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 83 | D'ACCORD            |
| 10 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 2  | PLUTÔT EN DÉSAccORD |
| 2  | EN DÉSAccORD        |
| 1  | NE SAIS PAS         |

### La quatrième proposition

***Que la Filière réclame que l'article 29 (2) soit remplacé par un article qui permette l'importation d'un produit biologique seulement si ce produit est certifié à des normes équivalentes à la norme canadienne par un organisme de certification reconnu par l'ACIA.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 85 | D'ACCORD            |
| 8  | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 1  | PLUTÔT EN DÉSAccORD |
| 2  | EN DÉSAccORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

Après avoir pris connaissance des résultats des votes précédents, les participants ont eu à se prononcer sur les stratégies que la Filière biologique et le gouvernement du Québec devaient privilégier dans ce dossier. L'assemblée a opté pour une approche politique visant à obtenir des changements au règlement et même, si la possibilité d'obtenir ces changements s'avérait nulle, de faire tomber ce règlement. Ils ont aussi exprimé majoritairement que le contenu actuel du projet n'était pas utile au développement de leur entreprise et du secteur biologique au Québec et au Canada.

Enfin, lorsqu'il leur a été demandé de préciser où la Filière et le gouvernement du Québec devaient mettre l'accent au cours des prochains mois concernant l'encadrement réglementaire au Québec, les représentants des différents maillons du secteur biologique ont privilégié l'énoncé suivant : « Maintenir le système du Québec avec une équivalence entre la norme québécoise et la norme canadienne jusqu'à ce que la norme canadienne soit jugée satisfaisante. »

La consultation de l'ensemble du rapport montre bien la cohérence des choix des représentants des différents maillons de la Filière. Leur intérêt à voir se développer une uniformisation des normes à travers le Canada est clair. Ils accordent une très grande importance à la notoriété et à la crédibilité du secteur biologique et considèrent ces deux aspects comme des actifs qu'il est important de bien conserver pour assurer l'avenir. Ils manifestent d'ailleurs de l'inquiétude à ce sujet et regrettent que le projet de réglementation fédérale ne bâtisse pas sur ces assises. Ils recherchent aussi plus d'équité dans le commerce interprovincial et international. Ils ne sont pas prêts à perdre les réalisations du Québec dans le domaine réglementaire et demandent à la Filière et au gouvernement québécois de poursuivre leur travail pour les conserver.

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   | Page |
|---|------|
| Sommaire .....  | ii   |
| 1. Le mandat.....   | 6    |
| 2. La méthode de travail .....  | 7    |
| 3. L'impact du règlement sur les entreprises .....                    | 9    |
| 4. Les changements proposés par la Filière biologique du Québec ..... | 16   |
| 5. Les stratégies à adopter .....                                     | 20   |
| 6. L'encadrement réglementaire au Québec.....                         | 23   |
| 7. Conclusion .....   | 25   |

### Liste des annexes

|          |  |
|----------|--|
| Annexe 1 | Liste des personnes présentes au Forum consultatif |
| Annexe 2 | Présentation sur l'historique du dossier           |
| Annexe 3 | Le déroulement de la rencontre                     |

## 1. LE MANDAT

---

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a confié à la Filière biologique du Québec le mandat d'évaluer l'impact de la réglementation fédérale projetée dans le domaine des produits biologiques sur les activités commerciales des entreprises québécoises et de vulgariser les conséquences de cette réglementation pour l'industrie.

Ce mandat exigeait d'abord que les responsables de la Filière analysent le Règlement sur les produits biologiques présenté par le gouvernement fédéral et procède à une première évaluation des répercussions de cette réglementation sur les entreprises québécoises et sur le développement de l'ensemble du secteur ainsi que sur la perception des consommateurs.

Cette première analyse a permis de structurer une activité de consultation de l'industrie et de valider auprès d'elle les orientations à privilégier. Cette activité constituait une partie importante du mandat dont nous allons faire rapport dans le présent document.

## 2. LA METHODE DE TRAVAIL

Après une première analyse du projet de réglementation, la Filière biologique du Québec a convoqué l'ensemble des intervenants du secteur biologique soit environ 1 000 personnes ou entreprises à un Forum consultatif qui s'est tenu à Drummondville le 7 avril dernier.

La liste des personnes présentes lors de cette rencontre, jointe en annexe, montre que tous les maillons de la filière étaient représentés. En effet, l'activité a regroupé 14 représentants du secteur de la distribution, 51 représentants du secteur de la production, 29 représentants du secteur de la transformation et 17 observateurs provenant de divers organismes jouant un rôle dans l'évolution de la filière biologique.

Les 111 participants provenaient de presque toutes les régions du Québec comme le montre le tableau suivant :

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| Bas St-Laurent : 10      | Montréal 13            |
| Saguenay Lac St-Jean : 2 | Outaouais : 1          |
| Chaudière-Appalaches : 7 | Centre du Québec : 9   |
| Laurentides : 7          | Capitale-Nationale : 8 |
| Mauricie : 3             | Lanaudière : 4         |
| Estrie : 14              | Montérégie : 22        |

Les régions de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec et Côte-nord n'étaient pas représentées.

Le groupe était formé de 36 personnes engagées dans le secteur biologique depuis plus de 10 ans et de 18 personnes y œuvrant depuis 5 à 10 ans. Les entreprises représentées étaient toutes certifiées biologiques sauf l'une d'elles qui était en transition. Les représentants des productions végétales constituaient un plus fort contingent que les représentants des productions animales, reflétant en cela la production québécoise biologique actuelle.

Le programme de la journée prévoyait, après les présentations d'usage, un rappel historique des démarches effectuées par la Filière biologique du Québec dans le dossier de la réglementation fédérale sur les produits biologiques. La présentation qu'a faite monsieur Alain Rioux sur ce sujet est jointe en annexe.

Madame Julie Belzile, conseillère aux affaires réglementaires à la Filière, a ensuite présenté le projet actuel de réglementation. Cet exposé factuel donnait aux participants une vue d'ensemble

du règlement, expliquait le système d'accréditation proposé et ce qu'il prévoyait sur le plan des importations et des exportations en donnant quelques exemples de répercussions possibles.

Les participants étaient ensuite invités à se prononcer sur quatre thématiques après avoir eu la possibilité de poser des questions sur le contenu du règlement et avoir pu discuter avec les membres de leur groupe. Les groupes avaient été formés de telle manière qu'ils s'y retrouvaient à la fois des producteurs, des transformateurs et des distributeurs.

La méthode de travail était structurée afin que tous puissent s'exprimer même dans un groupe aussi imposant où les personnes présentes pouvaient avoir des intérêts différents. Chacun des sujets de consultation était présenté avec diverses options et une place était faite à des éléments qui n'avaient pas été prévus par les organisateurs.

La démarche prévue a été acceptée par les participants qui ont travaillé avec attention tout au cours de la journée afin de préciser leurs points de vue sur le règlement fédéral et de définir la stratégie à adopter par la Filière et le MAPAQ face à cette réglementation. Ce sont ces points de vue que nous présentons dans les prochaines pages.

### 3. L'IMPACT DU RÈGLEMENT SUR LES ENTREPRISES

---

La première partie de la consultation visait à connaître l'évaluation que faisaient les représentants des différents maillons de la chaîne, de l'impact que pouvait avoir sur leur entreprise le projet de règlement présenté précédemment. Quatre questions étaient posées aux participants, les invitant à déterminer les points positifs, les points négatifs, les principaux questionnements et les principales répercussions sur leur entreprise de la réglementation projetée. Tous étaient invités à répondre à cette question, même les spécialistes et les conseillers. L'analyse du contenu de leurs réponses donne les résultats suivants.

#### Les points positifs

De très loin, le mot qui a été mentionné le plus fréquemment est le mot UNIFORMISATION. De différentes manières, les répondants ont indiqué qu'ils souhaitaient une uniformisation des règles à travers le Canada. La nécessité d'une réglementation a été réaffirmée pour les raisons suivantes :

- donner un cadre uniforme à la production biologique canadienne ; (45 mentions)
- ouvrir des marchés particulièrement à l'exportation ; (9 mentions)
- limiter la concurrence déloyale à l'intérieur du Canada en imposant des normes aux autres produits ; (7 mentions)
- fournir une reconnaissance notamment au plan international (5 mentions) ;
- mieux contrôler ; (3 mentions)
- offrir une garantie aux consommateurs ;
- favoriser le commerce interprovincial ;
- donner de la visibilité.

Dans sa forme actuelle le règlement a été particulièrement apprécié pour :

- La présence d'un logo commun. (4 mentions)
- Le fait qu'il contrôle les importations. (4 mentions)
- La référence à ISO qui favorise une reconnaissance internationale. (3 mentions)
- La facilité à obtenir des accréditations pour les exportations. (2 mentions)
- La possibilité de viser des équivalences. (2 mentions)

- La facilité à écouler des excédents dans le marché local.<sup>1</sup>
- Les modifications de la liste des substances permises.
- Le fait de faire partie du processus de développement.
- La représentation au comité des normes.
- Le règlement sur l'étiquetage des produits bio (95 %) et issus (70 à 95 %) qui ressemble aux autres pays.
- Le contrôle des différentes appellations.
- Les normes végétales qui semblent acceptables.
- Les restrictions imposées.
- L'abandon d'un système volontaire crédible.
- Le fait que nos certifications actuelles demeurent valides.
- La facilité pour certains producteurs de pénétrer le marché bio.

Notons que 15 répondants ont indiqué qu'ils ne voyaient aucun point positif ou n'en n'ont indiqué aucun.

Cinq répondants ont inscrit des « Mieux que rien », « Bon début » et « L'idée est bonne mais n'est pas prête dans sa forme actuelle ».

**Bref**, ces points positifs expriment ce que les participants souhaitent retirer d'une réglementation fédérale : uniformité, crédibilité, équité, accès à de nouveaux marchés. Les réponses aux questions suivantes démontrent que, dans sa formulation actuelle, le projet de réglementation ne répond pas à ces attentes. C'est la nécessité d'une réglementation uniforme à travers le Canada qu'ils considèrent positive et non pas le projet actuel. Le projet actuel est vu par plusieurs comme un point de départ et non un point d'arrivée.

### **Les points négatifs**

Les points négatifs exprimés par les participants sont nombreux. Deux participants seulement n'en n'ont pas inscrit et un participant a indiqué qu'il n'avait pas suffisamment de connaissances pour se prononcer.

---

<sup>1</sup> Cet élément et les suivants ont été mentionnés une fois.

Cinq éléments ressortent parmi l'ensemble des points négatifs :

- Le manque d'uniformité entre les normes. (26 mentions)
- La sous-traitance du contrôle (organismes certificateurs étrangers, organismes accréditeurs étrangers, autorités compétentes à l'étranger pour importation). (21 mentions)
- La perte de notoriété et de crédibilité. (17 mentions)
- L'augmentation des coûts. (16 mentions)
- La non-application au commerce interprovincial. (15 mentions)<sup>2</sup>

Voici la liste des autres éléments mentionnés dont certains viennent appuyer les constats qu'expriment les cinq principaux éléments :

- L'iniquité. (10 mentions)
- Le nivellement des normes par le bas. (9 mentions)
- Le manque de clarté du système (risque de confusion). (8 mentions)
- La baisse de confiance possible chez les consommateurs. (7 mentions)
- Le logo. (5 mentions)
- Le mauvais contrôle des importations. (5 mentions)
- Le manque de cohérence avec les normes du Québec. (3 mentions)
- Le manque d'expertise et d'organisation au plan fédéral. (3 mentions)
- Le fait que la réglementation constitue un recul pour le Québec et ne tienne pas compte de son expertise. (3 mentions)
- La perte d'autonomie des organismes certificateurs québécois. (2 mentions)
- La compétition entre les organismes d'accréditation. (2 mentions)
- Le système d'accréditation. (2 mentions)
- La lourdeur du système. (2 mentions)
- L'ouverture à des possibilités de fraudes. (2 mentions)
- La difficulté à obtenir des ingrédients bio. (2 mentions)
- Le mauvais contrôle des exportations. (2 mentions)

---

<sup>2</sup> L'absence de réglementation intraprovinciale générera une concurrence déloyale dans le commerce interprovincial.

- Le système de reconnaissance des produits importés et le retrait de l'obligation de certification aux normes canadiennes.<sup>3</sup>
- Le manque d'indépendance dans la gestion de la certification.
- Le manque d'équivalences ou équivalences boiteuses.
- Le manque de protectionnisme positif.
- Les frais reliés au logo.
- L'absence ou la faiblesse de contrôle OGM.
- La norme du 50<sup>e</sup> parallèle concernant la liberté des animaux.
- L'impossibilité d'avoir la masse critique pour certains marchés.
- La gestion des stocks qui sera plus difficile.
- Des exclusions inacceptables.
- Des normes trop sévères.
- Le manque d'adaptations régionales.
- La complexité des réglementations sur le logement animal.
- Le fait d'être arrimé à la Loi sur les produits agricoles du Canada.
- L'utilisation des normes ISO.
- La non-application au niveau des produits de santé naturels.
- La non-considération du critère « équitable ».
- Le peu d'importance accordée à la production.
- Le risque de sous-apvisionnement en grains pour la production animale.

**Bref**, le projet actuel ne répond pas aux attentes d'uniformité, de crédibilité et d'équité. Les représentants du milieu sont aussi très critiques face à la délégation du contrôle à des organismes étrangers.

### Les questionnements

L'étape suivante demandait aux participants d'indiquer quels étaient leurs principaux questionnements concernant le projet de réglementation. Leurs interrogations concernent la

---

<sup>3</sup> Cet élément et les suivants ont été mentionnés une fois.

mise en place de cette nouvelle réglementation et les moyens à prendre pour la modifier. Elles concernent aussi le développement général du secteur ainsi que des préoccupations relatives au fonctionnement des entreprises.

#### Des questions sur les moyens de faire évoluer la proposition

Les nombreuses (33) questions concernant les moyens de faire évoluer la proposition vont de la remise en question de certaines parties de la proposition tel le logo aux moyens de la refuser complètement. On s'interroge sur les motivations des autorités fédérales, sur les raisons de ne pas utiliser l'expertise québécoise et sur le pouvoir du Québec de faire évoluer la proposition actuelle. Le pouvoir d'accréditation à des organismes étrangers, les équivalences avec les autres pays et les ressources de l'ACIA sont aussi mis en cause.

#### Des questions sur le développement général du secteur biologique

Plusieurs questions portent sur les répercussions de cette réglementation sur le développement général du secteur biologique. L'impact sur le marché, la traçabilité, les réactions des consommateurs, la réputation du bio, sa crédibilité, l'uniformité des normes dans chaque province, le contrôle des importations et des exportations, l'approvisionnement en ingrédients, sont au nombre des préoccupations.

#### Des questions liées au fonctionnement concret des entreprises

Cette section a permis aussi aux participants d'exprimer des craintes concernant le fonctionnement concret des entreprises. L'étiquetage, le processus de certification, les équivalences, le processus de plaintes ainsi que les coûts induits par le projet de réglementation font partie des préoccupations évoquées.

**Bref**, bien que le règlement ait été envoyé à l'avance aux participants et qu'une présentation avait été faite des grandes lignes du projet, il ressort que les participants avaient encore une connaissance incomplète du règlement. Le programme de la journée prévoyait d'ailleurs des compléments d'information à chaque étape. Leurs questionnements expriment aussi de nombreuses craintes et déceptions qui appuient les éléments exprimés comme points positifs et négatifs et qui expliquent les choix qui seront faits dans les étapes suivantes.

## Les répercussions du projet de réglementation sur les entreprises

Les participants devaient identifier les répercussions qu'ils prévoyaient sur leur entreprise si cette réglementation était mise en place. Voici leurs réponses :

- Aucune répercussion. (2 mentions)
- Peu de répercussion. (3 mentions)
- Des répercussions positives : accès à des marchés nouveaux, uniformisation des prix. (3 mentions)

Toutes les autres réponses font état de répercussions négatives. Nous indiquons le nombre de mentions par un chiffre après chaque élément.

- Approvisionnement plus difficile en ingrédients et matières premières. (13)
- Compétition plus difficile (conditions différentes). (10)
- Augmentation des coûts. (7)
- Perte possible de clientèle. (7)
- Augmentation du fardeau administratif. (5)
- Perte du niveau de confiance. (5)
- Baisse de revenu. (3)
- Abandon de certains producteurs. (3)
- Modifications à faire aux bâtiments. (2)
- Perte de crédibilité de nos produits par rapport aux concurrents. (2)
- Perte de ma certification. (2)
- Ajustements aux divergences entre les normes. (1)
- Temps de production plus court. (1)
- Complexification des opérations. (1)
- Possibilité d'importation massive à bas prix. (1)
- Baisse possible du prix de vente. (1)
- Diminution de la qualité du produit. (1)
- Nécessité de modifier les recettes. (1)

- Difficulté à gérer les stocks. (1)
- Perte d'opportunités due à des stocks trop restreints. (1)
- Improvisation dans la mise en marché. (1)
- Ralentissement dans la distribution canadienne. (1)
- Grogne générale dans le sirop d'érable. (1)
- Problème de gestion des pools dans le sirop d'érable. (1)
- Découragement. (1)
- Perte des acquis des joueurs actuels. (1)
- Avantages aux grosses entreprises. (1)

**Bref**, très majoritairement, les répercussions sur les entreprises sont négatives. Dans certains cas, il s'agit d'ajustements à faire à l'interne mais dans la plupart des éléments mentionnés, les difficultés évoquées peuvent avoir un effet négatif à long terme.

#### 4. LES CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR LA FILIÈRE BIOLOGIQUE DU QUÉBEC

---

L'analyse que la Filière avait réalisée avant le Forum consultatif avait permis d'élaborer quelques propositions à présenter aux représentants des différents maillons du secteur. Chacune des propositions ont été présentées à l'assemblée et les participants ont eu la possibilité de poser des questions et de demander des informations complémentaires avant de voter par écrit sur ces propositions. Ces votes n'ont été soumis qu'aux représentants de la production, de la transformation et de la distribution. Les conseillers et les intervenants n'y ont pas participé. Les choix pouvaient dans tous les cas être complétés de commentaires que nous présentons dans les prochaines pages.

La première proposition était la suivante :

***Que la Filière réclame que le système d'accréditation proposé pour le Canada soit harmonisé à ceux des pays industrialisés qui réglementent les produits biologiques.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 67 | D'ACCORD            |
| 22 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 3  | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 4  | EN DÉSACCORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

Plusieurs commentaires tournent autour d'expressions comme *c'est évident*, *c'est essentiel*.

Les justifications précises le plus souvent évoquées sont les suivantes :

- Pour exporter partout dans le monde.
- Pour éviter la compétition entre certificateurs.
- Pour que cesse le système volontaire.
- Pour augmenter la confiance du consommateur.

On indique cependant qu'il ne faut pas baisser nos normes et on exprime la nécessité de maintenir les valeurs qui ont présidé au développement de la filière biologique au Québec. C'est ce qui explique au moins une partie des désaccords. On craint les lobbies américains qui

pourraient avoir une influence sur un relâchement des normes. La préoccupation de la crédibilité du bio s'exprime aussi dans les commentaires à ce vote.

On indique qu'il faut accorder une priorité aux accréditeurs basés au Canada en ce qui concerne les produits canadiens. Un participant indique qu'il faut uniformiser la loi au niveau international et non en misant sur le modèle des pays industrialisés.

Un seul commentaire exprime une insatisfaction par rapport à cette proposition : « Je trouve extrêmement décevant de ne pas recevoir des informations objectives et complètes avant de faire mon choix. Vos présentations biaisées portent objections à une répartition fiable des opinions. » Si quelques personnes ont indiqué ne pas connaître l'ensemble des tenants et aboutissants de la réglementation, aucune autre n'a, d'une manière ou d'une autre, manifesté une insatisfaction par rapport à la qualité de l'information reçue.

La seconde proposition sur laquelle les participants ont eu à se prononcer était la suivante :

***Que la Filière réclame que l'ACIA désigne, à titre d'organisme d'accréditation, toute instance d'accréditation canadienne constituée nommément en vertu d'une réglementation gouvernementale canadienne de niveau fédéral et provincial.***

À cette proposition les réponses ont été les suivantes (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 81 | D'ACCORD            |
| 10 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 3  | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 2  | EN DÉSACCORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

Les commentaires appuient de diverses façons la proposition.

Les suggestions suivantes sont faites :

- Pourquoi le règlement intraprovincial ne serait-il pas le même que le règlement interprovincial? Cette harmonisation serait bénéfique pour tous y compris le consommateur.
- Les organismes étrangers ne doivent être utilisés que si aucun organisme canadien ne peut faire le travail.
- Il faut que les organismes crédibles déjà en place au Québec puissent poursuivre leur travail.

La troisième proposition de la Filière était la suivante :

***Que la Filière réclame que les produits exportés du Canada soient certifiés aux normes canadiennes par un organisme de certification accrédité par l'ACIA.***

À cette proposition les votes ont donné les résultats suivants (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 83 | D'ACCORD            |
| 10 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 2  | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 2  | EN DÉSACCORD        |
| 1  | NE SAIS PAS         |

Les justifications données sont les suivantes :

- pour la sécurité des normes ;
- pour uniformiser les normes ;
- pour éviter de devenir un État poubelle (on parle de blanchiment du bio) ;
- pour assurer l'équivalence ;
- pour donner de la crédibilité à notre certification ;
- pour avoir le contrôle de nos exportations ;
- pour préserver l'intérêt des consommateurs ;
- pour assurer la survie du système.

On indique aussi qu'il faut répondre aux exigences des pays importateurs et qu'un seul organisme peut habituellement le faire car il n'y a plus d'obstacle à ce qu'un certificateur soit reconnu à l'étranger.

La dernière proposition à être soumise à l'assemblée était la suivante :

***Que la filière réclame que l'article 29 (2) soit remplacé par un article qui permette l'importation d'un produit biologique seulement si ce produit est certifié à des normes équivalentes à la norme canadienne par un organisme de certification reconnu par l'ACIA.***

À cette proposition les participants ont répondu (en nombre):

|    |                     |
|----|---------------------|
| 85 | D'ACCORD            |
| 8  | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 1  | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 2  | EN DÉSACCORD        |
| 2  | NE SAIS PAS         |

Les justifications ont été les suivantes :

- ça enlève les doutes ;
- il n'y aura pas ainsi de bio à deux vitesses ;
- il ne faut pas déléguer le contrôle ;
- il s'agit d'un point majeur pour la compétitivité des entreprises et l'intégrité des produits ;
- c'est essentiel pour conserver la confiance et la crédibilité acquise.

On a proposé aussi dans la foulée que :

- le gouvernement du Canada accélère les ententes d'équivalences ;
- les équivalences soient régies avec logique de manière à favoriser le commerce libre et non pas régies par des lobbies ;
- l'ACIA assure une application réelle sur le terrain ;
- l'ACIA ne reconnaisse que les organismes certificateurs trouvés conformes par les organismes accréditeurs désignés.

## 5. LES STRATÉGIES À ADOPTER

Les résultats des votes concernant les changements proposés au règlement par la Filière ont été présentés aux participants et, pour y faire suite, des options ont été présentées quant aux stratégies à adopter pour faire valoir la position du Québec sur le projet de règlement.

Sur des fiches préalablement préparées, les participants devaient mettre les différentes options par ordre de priorité en donnant quatre 4 points à l'option qu'ils favorisaient, trois 3 points à l'option qui venait dans leur choix en deuxième lieu, deux 2 points à l'option suivante et un 1 point à l'option qu'ils considéraient la moins intéressante.

Le premier vote devait s'exercer sur la situation suivante :

***Considérant l'état de situation présenté, sur quelle stratégie les représentants de la Filière et du Gouvernement du Québec devraient-ils mettre l'accent au cours des prochains mois?***

Voici les priorités identifiées<sup>4</sup> :

|  |            |
|--|------------|
| Adopter une approche politique pour obtenir des changements au règlement | 328 points |
| Poursuivre l'approche actuelle d'intervention en espérant des gains      | 230 points |
| Adopter une approche politique pour faire tomber ce règlement            | 200 points |
| Ne plus intervenir dans ce dossier car il y a peu d'espoir de gains      | 115 points |

Les commentaires suivants éclairent les choix :

- Étant donné le niveau d'expertise du Québec, s'il vous plaît tenez votre bout.
- Un règlement est nécessaire mais pas à n'importe quel prix.
- Considérant le travail déjà réalisé par la Filière et qui n'a pas été pris en compte, comment espérer un changement ?
- La possibilité de faire des alliances avec des provinces ayant des opinions semblables est à envisager.
- Une approche politique peut alourdir le processus et le retarder.

<sup>4</sup> Ces résultats sont présentés par ordre décroissant de résultat. Les énoncés proposés n'étaient pas présentés dans cet ordre au moment du vote.

En deuxième lieu, les participants ont eu à choisir leurs priorités en fonction de la situation suivante :

***Dans l'hypothèse où la Filière aurait la certitude qu'il n'y aurait plus de possibilité de faire des modifications au projet de règlement, sur quelle stratégie les représentants de la Filière et du Gouvernement du Québec devraient-ils mettre l'accent au cours des prochains mois?***

Voici les priorités identifiées :<sup>5</sup>

|  |            |
|--|------------|
| Adopter une approche politique pour obtenir des changements au règlement | 286 points |
| Adopter une approche politique pour faire tomber ce règlement            | 260 points |
| Poursuivre l'approche actuelle d'intervention en espérant des gains      | 146 points |
| Ne plus intervenir dans ce dossier car il y a peu d'espoir de gain       | 135 points |

Les commentaires suivants éclairent les choix :

- On n'a pas le choix sinon la crédibilité du bio et la production est en péril.
- Il faut quitter le système fédéral si nos demandes ne sont pas entendues.
- Le *statu quo* est préférable.
- Gardons le système québécois, il est déjà accepté par tous les importateurs.
- Concentrez vos efforts sur de nouveaux objectifs qui vont apporter du soutien à l'industrie en uniformisant une politique globale nord américaine ou européenne.
- Aucune approche ne mérite d'intérêt compte tenu de l'historique de ce dossier.

<sup>5</sup> Ces résultats sont présentés par ordre décroissant de résultat. Les énoncés proposés n'étaient pas présentés dans cet ordre au moment du vote.

Enfin, les participants ont eu à se prononcer sur l'énoncé suivant :

***Cette réglementation dans son contenu actuel est utile au développement de mon entreprise et du secteur biologique au Québec et au Canada.***

Les réponses ont été les suivantes :

|    |                     |
|----|---------------------|
| 5  | D'ACCORD            |
| 16 | PLUTÔT D'ACCORD     |
| 27 | PLUTÔT EN DÉSACCORD |
| 36 | EN DÉSACCORD        |
| 5  | NE SAIS PAS         |

À la suite de ce choix les commentaires ont été très nombreux. Nous avons sélectionné ceux qui n'avaient pas été dits par ailleurs ou qui donnent le ton de l'ensemble :

- La position du gouvernement fédéral va dans le sens de ses déréglementations.
- Le gouvernement canadien ne veut pas investir dans le contrôle de l'appellation.
- On risque de tuer tout le travail fait depuis des décennies.
- Ça aide mon entreprise et le secteur bio du Québec et du Canada mais ça fait baisser la notoriété et la crédibilité de l'ensemble de la démarche biologique mondiale. À long terme, le règlement risque de rapprocher l'agriculture conventionnelle de la culture biologique.
- Le problème découle d'un lobbying entre pays où l'enjeu est l'agriculture ; l'agriculture biologique en fait partie. Donc, il faudrait que les partenaires soient prêts à s'associer avec des partenaires autant conventionnels que biologiques, car ces enjeux (importations-exportations) ne sont pas liés seulement au monde bio.
- Quelle que soit la norme, si je suis accrédité mon entreprise prospérera, mais pas le bio.
- Si CARTV demeure pour le Québec, cela me rassure.
- Descendons dans la rue, je suis tanné de ce grand cirque.
- Courage! Ne lâchez pas.

## 6. L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE AU QUÉBEC

Étant donné que le Québec a réalisé des pas importants concernant l'encadrement réglementaire, les organisateurs du Forum ont souhaité consulter le milieu sur la stratégie à adopter par la Filière et le MAPAQ à ce sujet. Trois options ont été présentées aux participants. Ceux-ci devaient accorder trois points à l'élément qu'ils favorisaient, deux points au suivant et un point au dernier. Les choix ont été les suivants :

|  |            |
|--|------------|
| Maintenir le système du Québec avec une équivalence entre la norme québécoise et la norme canadienne jusqu'à ce que la norme canadienne soit jugée satisfaisante.  | 212 points |
| Maintenir le système du Québec, quels que soient les résultats obtenus auprès du gouvernement fédéral, pour soutenir une stratégie de développement provincial et occuper ainsi le marché intraprovincial. | 196 points |
| Adopter le système fédéral (règlement et norme) le plus tôt possible pour couvrir le commerce intraprovincial, interprovincial et international.   | 84 points  |

Les commentaires à la suite de ce vote ont été nombreux et cohérents avec la volonté d'uniformité exprimée précédemment et le souhait de conserver la crédibilité des produits biologiques. Il est clair aussi qu'on ne veut pas perdre les acquis du Québec à ce niveau. Voici quelques commentaires parmi les plus représentatifs :

- « Espérons que l'ACIA saura réaliser que la norme du Québec est déjà acceptée par tous les pays importateurs. Le fait que le fédéral n'ait pas engagé de démarches aussitôt les demandes posées en 2000 ne justifie pas de commencer avec des objectifs qui visent bas au lieu de développer une crédibilité canadienne basée sur une qualité de produits supérieurs et un souci de respect de l'environnement. »
- « Il faut faire attention à ne pas s'isoler sur le commerce. Il faut maintenir notre système et attendre les mises à jour fédérales graduellement. Raffermer l'importation est prioritaire pour aider notre industrie biologique fragile. La notion d'équivalences fédérale, provinciale et USA doit être priorisée. Il ne faut pas perdre les acquis BIO, donc choisir notre système et le transférer graduellement au fédéral par des pressions futures. »
- « Nous avons un système et une norme au Québec qui a fait ses preuves, alors que la norme canadienne me semble moins figolée. Par conséquent, je préférerais qu'on maintienne un système fort, sur lequel on va essayer de consolider avec des équivalences de norme. »

- « Il faut publiciser notre différence ! Il faut faire ressortir notre expertise et la qualité de nos produits par les délégations du Québec, les expositions dans les autres provinces et à l'extérieur du Canada. Il faut convaincre le gouvernement du Québec de débloquer des budgets de représentation de nos produits. »

Quelques répondants expriment leur inconfort face à ces choix :

- « Si on rejette le règlement, est-ce que le fédéral sera enclin à émettre l'équivalence rapidement afin de permettre le commerce interprovincial ? »
- « C'est une question difficile à répondre. Il y a beaucoup d'implications pour l'avenir et peu d'explications sur les avantages et inconvénients de chaque option. Les résultats doivent être interprétés avec une extrême prudence. »
- « Je ne comprends pas comment nos normes du Québec peuvent être équivalentes à celles du Canada et être utiles. »

Un répondant explique que si les normes québécoises sont plus restrictives, elles nuiraient à son commerce.

## 7. CONCLUSION

---

Les représentants de l'ensemble de la filière souhaitent donc que la Filière continue à tenter de modifier le règlement fédéral en préparation malgré que le travail investi jusqu'à maintenant n'ait pas donné les résultats escomptés. Ils indiquent aussi qu'ils ne veulent pas laisser de côté ce qu'ils ont construit au Québec.

La crédibilité et la notoriété acquises sont considérées stratégiques pour le développement du secteur car elles sont l'assise de la confiance des consommateurs. Les représentants souhaitent que des efforts soient encore consentis pour tenter de préserver cette notoriété et les demandes d'amélioration proposées par la Filière sont fortement appuyées.

Selon les entreprises et le type de commerce qu'elles réalisent les impacts du projet de règlement tel que rédigé actuellement sont pour certains positifs et pour d'autres très négatifs. Même ceux qui peuvent en bénéficier indiquent que le secteur dans son ensemble va souffrir de la perte de contrôle qu'il instaure.

Le résultat des votes indique clairement la voie à suivre pour la Filière et le MAPAQ. En effet, lorsque l'on additionne les votes de ceux qui se sont prononcé d'accord ou plutôt d'accord avec les demandes de changement proposées par la Filière, les résultats vont de 90 % à 94 %. Dans certains cas, les désaccords s'expliquent par une volonté d'aller encore plus loin.

Les choix de stratégies à adopter sont cohérents avec tous les autres résultats. On y exprime la volonté claire du secteur d'obtenir une réglementation à l'échelle canadienne mais pas n'importe laquelle. On souhaite une réglementation qui uniformisera les normes, les conditions du commerce, rendra la compétition équitable et préservera la crédibilité de l'appellation biologique.

En attendant de meilleurs résultats aux efforts consentis par la Filière pour faire évoluer le projet de réglementation fédéral, les représentants de l'ensemble des maillons de la filière souhaitent que le système québécois soit maintenu. Sans prôner l'isolement, ils souhaitent que les actifs développés au cours des ans au Québec ne soient pas dilapidés.

Mai 2009